



2026

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Val-de-Ruz

vadec
Réseau de valorisation
des déchets - Arc jurassien



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

INFORMATION

Les informations complémentaires ou modifications sont publiées par le biais des pages communales dans le journal "Val-de-Ruz info", sur le site internet communal et via l'application mobile NEMO News.

TRI À LA SOURCE

Profitez de vos achats pour **ramener dans le(s) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc. Choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, etc.). Autant que possible, **laissez sur place les emballages** de vos achats.

GAZON ET BRANCHAGES

Dépôt gratuit à la Compostière du Val-de-Ruz, Boudevilliers (particuliers uniquement). Le terreau issu des ramassages est à votre disposition gracieusement. Pour toutes informations : 079 466 68 06, info@compostierevdr.ch ou www.compostiere.ch.

RÉCUPÉRATION D'OBJETS

Les personnes désirant donner une seconde vie aux objets dont ils se séparent sont priées de prendre contact avec les organisations comme : CSP Neuchâtel (032 886 91 50) ; Emmaüs (032 968 42 02) ; Brocante DAD (079 323 20 00). De plus, une ressourcerie (Coin Troc) se trouve à la déchèterie de Dombresson, aux heures d'ouverture.

COIN TROC DOMBRESSON

Emmaüs est présent au Coin Troc de Dombresson pour la réception de meubles en bon état aux dates suivantes : 10 janvier, 7 février, 7 mars, 11 avril, 9 mai, 6 juin, 4 juillet, 8 août, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2026.

Contact et infos

Commune de Val-de-Ruz
Service des travaux publics
Rue de l'Épervier 4
2053 Cernier
032 886 56 35
tp.val-de-ruz@ne.ch
www.val-de-ruz.ch

SAPINS DE NOËL

Les sapins sont repris dans les déchèteries.

SITE WEB COMMUNE VAL-DE-RUZ

Déchets - Renseignements



Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)





Tournées de ramassage des déchets ménagers et verts

Le ramassage débute à 07h00

Localités	Jours de collecte 2026	
	Déchets ménagers	Déchets verts (16.03 – 20.11)
Boudevilliers	Lundi	Mardi
Cernier	Mardi	Jeudi
Chézaré-Saint-Martin	Lundi	Vendredi
Coffrane	Jeudi	Mercredi
Dombresson	Mercredi	Mardi
Engollon	Mardi	Mercredi
Fenin-Villars-Saules	Mardi	Mercredi
Fontainemelon	Jeudi	Lundi
Fontaines	Mercredi	Vendredi
Les Geneveys-sur-Coffrane	Jeudi	Mercredi
Les Hauts-Geneveys	Mercredi	Lundi
Le Pâquier	Mercredi	Mercredi
Montmollin	Lundi	Mercredi
Savagnier	Mardi	Mercredi
Villiers	Mercredi	Mercredi
Montagne de Cernier La Vue-des-Alpes Tête-de-Ran	Jeudi	Déchèteries ou Compostière

Déchets ménagers - tournées modifiées

Le 01.01.2026 (Nouvel an) remplacé par le 31.12.2025
Le 14.05.2026 (Ascension) remplacé par le 15.05.2026

Pour les lundis fériés suivants : 6 avril, 25 mai et 21 septembre 2026, les tournées sont remplacées par le jour suivant, c'est-à-dire que la tournée du lundi est reportée au mardi, celle du mardi au mercredi, celle du mercredi au jeudi et celle du jeudi au vendredi.

Déchets verts - tournées supprimées

Les tournées de déchets verts tombant sur un jour férié ne sont pas remplacées.

ATTENTION : le ramassage porte-à-porte des déchets verts débute le 16 mars et se termine le 20 novembre 2026. En dehors de ces dates, les déchets de jardin sont à amener à la Compostière du Val-de-Ruz à Boudevilliers et les déchets compostables de cuisine aux déchèteries.

Collecte des déchets spéciaux des ménages

La collecte des déchets spéciaux des ménages se tient à la déchèterie de Dombresson, chemin du Ruz Chasseran. Elle a lieu **le premier samedi de chaque mois** de 09h00 à 11h45.



Liste des déchèteries et écopoints de la Commune de Val-de-Ruz

Horaires des déchèteries		
Cernier Guillaume Farel (salle polyvalente)	MA JE SA	10h00 à 11h45 17h00 à 19h00 09h00 à 11h45
Dombresson Allée des Peupliers 8	LU MA JE SA	10h00 à 11h45 17h00 à 19h00 09h00 à 11h45 09h00 à 11h45
Fontainemelon Côte (cimetière)	LU ME SA	17h00 à 19h00 10h00 à 11h45 09h00 à 11h45
Les Geneveys-sur-Coffrane Rinche 8	LU ME SA	10h00 à 11h45 17h00 à 19h00 09h00 à 11h45
Savagnier Forgerons 8a	LU MA ME SA	17h00 à 19h00 10h00 à 11h45 09h00 à 11h45 09h00 à 11h45

Les déchèteries sont fermées les jours fériés (calqués sur ceux de l'administration communale). Aucune ouverture supplémentaire n'est prévue en remplacement.



Écopoints	
Horaires : 07h00 – 20h00, dimanches et jours fériés interdits	
Boudevilliers	Hangar communal – Boulet 1
Cernier	Bois Noir / Crêt Tête-de-Ran / Guillaume Farel (salle polyvalente)
Chézard-Saint-Martin	Champs-Robert 1
Coffrane	La Dîme (collège)
Dombresson	Allée des Peupliers 8
Engollon	Église (rue)
Fenin-Vilars-Saules	En dessous du collège de Vilars
Fontainemelon	Côte (cimetière)
Fontaines	Rue de l'Industrie (à côté du TCS)
Les Geneveys-sur-Coffrane	Chs-L'Eplattenier (passage à niveau) / Rinche 8
Les Hauts-Geneveys	Place des Gollières (parking)
Le Pâquier	Centre du Village 45
Montmollin	Puits (devant l'école)
Savagnier	Forgerons 8a
Villiers	Route de Clêmesin (en face du 6a)
Montagne de Cernier Tête-de-Ran La Vue-des-Alpes	Place des Gollières (parking)

Bennes à verre uniquement	
Horaires : 07h00 – 20h00, dimanches et jours fériés interdits	
Cernier	Comble-Emine (dessous Denner)
Montmollin	Cerisiers (en face du restaurant)
La Vue-des-Alpes	Parking



Comment bien **trier** ?



Ordures ménagères SacNEVa

Tout déchet ménager sans collecte spécifique



Déchets compostables ménagers

Lors de la tournée des déchets verts porte-à-porte, du 16 mars au 20 novembre 2026
Dans les déchèteries pendant la pause hivernale uniquement



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Les restes de repas cuits (sauf : viande, poisson, os) peuvent être mis avec les déchets compostables



Papier et carton

Aux déchèteries (carton uniquement)
Aux écopoints



Déchets encombrants combustibles

Déchèteries : tous gros objets n'entrant pas dans un sac poubelle officiel (gros plastique - meuble - bois - etc.) ou dans un centre de tri reconnu par l'État
Max 1 m3 par apport et par jour



Ferraille (objets métalliques)

Aux déchèteries ou dans un centre de tri reconnu par l'État



Flacons en plastique avec bouchon

Aux déchèteries ou aux points de vente
Tous les autres déchets plastiques sont à éliminer dans un sac poubelle officiel



Sagex

Sagex encombrants aux déchèteries
Petits sagex dans les sacs poubelle officiels



Verre

Aux écopoints



Bois

Aux déchèteries ou dans un centre de tri reconnu par l'État



Aluminium et boîtes de conserve

Aux écopoints, propre et sans étiquette



Aérosols

Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion)
Métal ou aluminium dans la benne prévue à cet effet ou si autres matériaux, dans un sac poubelle officiel



Berlingots / Briques à boissons

Dans les sacs poubelle officiels avec les ordures ménagères



Huiles minérales et végétales

Aux déchèteries, ne pas mélanger les deux types d'huiles



Textiles et chaussures

Lors des collectes de textiles
Aux écopoints ou aux déchèteries, les habits doivent être mis dans des sacs



Déchets inertes (petites quantités)

Aux déchèteries - jusqu'à 0.5 m3 ou dans un centre de tri reconnu par l'État



Cendres de bois

Interdit dans les déchèteries

Dans un sac poubelle officiel
ATTENTION! Les cendres peuvent contenir des braises chaudes plusieurs jours



Dépouilles d'animaux

À Montmollin au Centre collecteur (032 731 12 85) ou à Cremadog (032 731 20 30)



PET

Aux points de vente ou aux déchèteries, à écraser avant dépôt



Capsules Nespresso (aluminium)

Aux points de vente ou aux déchèteries
Capsules de thé Nespresso ou autre capsule à café dans un sac poubelle officiel



Appareils électriques et électroniques

Aux points de vente, aux déchèteries ou dans un centre de tri reconnu par l'État



Piles et accumulateurs

Aux points de vente ou aux déchèteries



Tubes lumineux (néon) / LED

Aux points de vente ou aux déchèteries



Pneus

Aux points de vente
Place officielle Les Foulets à La Chaux-de-Fonds



Médicaments

Aux pharmacies



Déchets spéciaux des ménages

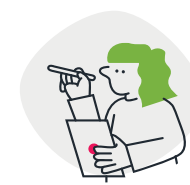
Aux points de vente
De 09h00 à 11h45 le premier samedi du mois à la déchèterie de Dombresson



Cartouches d'encre pour imprimantes

Aux points de vente

Les types de déchets



CD

Aux points de vente



Plastiques agricoles

À vos frais chez Vadec SA, Colombier ou La Chaux-de-Fonds (032 967 68 01)



Batteries d'autos

Dans les garages ou dans un centre de tri reconnu par l'État (Les Foulets à La Chaux-de-Fonds)



Puff – Vapes – Cigarettes électroniques

Aux points de vente ou aux déchèteries

Écopoints communaux

L'accès aux écopoints est autorisé du lundi au samedi, de 07h00 à 20h00.

Il est interdit les dimanches et jours fériés.

Merci de respecter la tranquillité du quartier (moteur et musique éteints, éviter les claquements de porte) lors du dépôt des déchets.



Pour les cartons de grande taille, des compacteurs sont à dispositions aux déchèteries de Cernier et Dombresson. Il est également possible de les glisser dans les grandes bennes situées à Fontainemelon, Les Geneveys-sur-Coffrane ou Savagnier.

Lorsque les bennes sont pleines, les déchets doivent être repris ou acheminés vers un autre écopoint. **Tout déchet laissé devant les bennes peut donner lieu à une dénonciation auprès du Ministère public.**

Cartouches d'encre et toners

Une cartouche d'encre et un toner peuvent contenir des parties électriques ou électromagnétiques dangereuses pour l'environnement ; le plastique qu'ils contiennent n'est pas biodégradable. De plus, les résidus d'encre sont toxiques pour la planète tout comme les nombreuses autres substances qui peuvent les composer : noir de carbone, aluminium, nitrate d'argent ou encore arsenic.

C'est pourquoi il faut ramener les cartouches d'encre et toners dans les bacs de recyclage qui se trouvent aux points de vente et ne pas les jeter à la poubelle.

La Croix-Rouge Suisse propose également une solution de collecte et de recyclage de ce type de déchets : Croix-Rouge Suisse, case postale, 3001 Berne, info@redcross.ch.





BIODÉCHETS

Pour être valorisés, les déchets compostables doivent être exempts de tout corps étranger. En effet, ce qui est ramassé lors des tournées est ensuite transformé en compost, qui peut être utilisé huit mois plus tard par les citoyens afin de nourrir les jardins ou pour l'agriculture. Les déchets non conformes sont laissés sur place lors des tournées.

Règles à suivre :

- le compostage individuel est à privilégier ;
- les déchets en vrac ne sont pas collectés ;
- les déchets doivent être mis dans des conteneurs verts sur roues d'au minimum 120 litres identifiés par un V ou dans des seaux pour les déchets de cuisine ;
- sont tolérés au **maximum deux seaux** de 20 litres par ménage ;
- pour des raisons d'hygiène, les conteneurs doivent être nettoyés régulièrement ;
- les ballots de branches doivent être attachés, avoir un diamètre maximum de 60 cm, une longueur d'un mètre au plus et un poids n'excédant pas 20 kg ;
- la quantité maximale de déchets verts par ménage et par semaine est limitée à 500 litres ;
- **les sacs et les corbeilles sont interdits ;**
- aucun corps étranger n'est accepté – plastiques, cailloux, clous, etc. ;
- les litières pour chats, **même celles biodégradables**, ainsi que les sacs à crottes de chien ne sont pas acceptés, idem à la Compostière ;
- les cendres sont interdites ;
- à l'intérieur des conteneurs, les **sacs compostables** sont tolérés, les sacs biodégradables sont interdits. En effet, la matière biodégradable met plusieurs années avant de se dégrader tandis que la matière compostable se dégrade en moins de trois mois.

Les conteneurs souffrent parfois des diverses saisons et se fragilisent avec les années. Pensez donc à les renouveler. Les conteneurs en mauvais état ou non conformes ne sont pas pris en charge.

Les conteneurs à déchets verts peuvent être déposés la veille du ramassage en bordure de route, mais ils doivent ensuite être **repris par leur propriétaire le jour même**. En aucun cas il n'est autorisé de les laisser sur le domaine public plus longtemps. En cas de problèmes ou d'accidents, la responsabilité incombe à leur propriétaire.

Les habitants de la Commune doivent déposer les grandes quantités de gazon ou de branchages à la Compostière du Val-de-Ruz. Un pesage est effectué à l'entrée et à la sortie ; cette prestation est gratuite.

